Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20260903-D_26_095-DE

Date de convocation
27/08/2026

Date d'affichage
27/08/2026
Nombre de conseillers

En exercice : 19
Quorum : 10
Présents : 17
Absents avec procuration : 2
Absents : 0
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE n°26-095
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – GUIPEL

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 3 septembre 2026 à la salle André Michel en séance publique sous la présidence de M. Duclos D., Maire

Étaient présents : M. Duclos D., Mme Monlibert M., M. Leduc G., M. Cachereul P., Mme Porteu S. ; M. Serralta P., Mme Raffray L., Mme Mouchoux K., Mme Maleuvre D., M. Cario V., M. Lemancel J., Mme Le Sciellour C., M. Aubert G., Mme Voiton C., M. Guichard B., Mme Joucan I. (à partir de la délibération n°26-083) et M. Alméras L.

Étaient absentes excusées : Mme Faure G., Mme Joucan I. (pour la délibération n°26-082) et Mme Bonati Gilquin E.

Procuration : Mme Faure G. à Mme Monlibert M. et Mme Bonati Gilquin E. à M. Alméras L.

Formant la majorité des membres en exercice. M. Cario V est désigné secrétaire de séance.

Délibération n°26-095 – Vie municipale (5.4) – Décisions prises par M. le Maire par délégation du conseil municipal

M. le Maire donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ DES MOTIFS :

L'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales prévoit que les décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 font l'objet d'un compte rendu en séance du conseil municipal.

M. le Maire fait état de ces décisions :

4° Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 10 000 € HT.

Objets	Tiers	Total TTC
DECI - suivi hebdo disponibilité des PEI	COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS	110,10 €
DECI - mise en cohérences des PEI avec base SDIS	COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS	214,50 €
Services techniques - fournitures chantiers été 2026	LEROY MERLIN BETTON	309,20 €
Services techniques - fournitures chantiers été 2026	CASTORAMA CAP MALO	827,81 €
Services techniques - petit équipement	POINT VERT	180,00 €
Services techniques - réparation de l'hydrocureuse	NHP Motoculture	106,69 €
Services techniques - Contrôle pollution 2026 véhicule	AUTOVISION MELESSIEN	35,00 €
Services techniques - fournitures chantiers été 2026	POINT P MELESSE	55,00 €

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20260903-D_26_095-DE

Services technique - acquisition d'une tarière	NHP Motoculture	376,00 €
Voirie - création de places de parking Résidence du Gué	HTPS Sébastien Herbel EI	1 559,00 €
Centre de loisirs - Courses mini-camp	SUPER U MELESSE	212,92 €
Bibliothèque - matériel couverture des livres	TACKOTEC	448,30 €
Bibliothèque - réabonnement Salamandre Junior	EDITIONS DE LA SALAMANDRE (LES)	39,00 €
Mairie - fourniture de timbres	LA POSTE Maisons Alfort	805,60 €
Mairie - Fournitures administratives	LYRECO France SAS	498,00 €
Fête et cérémonie - buffet départ en retraite	LA PETITE GUIPELLOISE BOULANGERIE	142,43 €
Fête et cérémonie - bons cadeaux Maisons fleuries	JARDILAND CAP MALO	300,00 €
Fête et cérémonie - bouquets Maisons fleuries	ROSE PIVOINE Fleuriste	80,00 €

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Nom de l'association	Objet de l'association	Montant de l'adhésion
SERVICE COMMUN D'ACHAT	Obtenir par négociation auprès des fournisseurs les prix et le meilleur qualité/prix pour le compte des adhérents	160 €

DÉLIBÉRATION :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Le conseil municipal prend acte de l'information donnée.